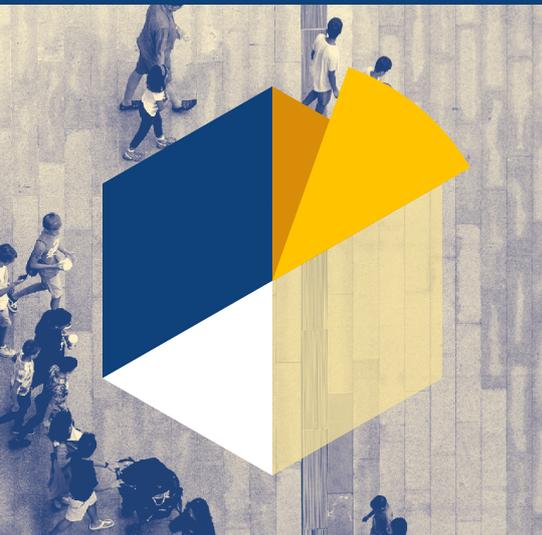


Stabilité de l'emploi salarié dans le commerce de détail en 2022, les effectifs au contact du client diminuent depuis 2016

Insee Première • n° 1966 • Septembre 2023



En 2022, l'emploi salarié dans le commerce de détail se stabilise (-0,1 % sur un an). Cette stabilité accentue le décrochage observé depuis fin 2016 par rapport à la croissance de l'emploi salarié dans l'ensemble du secteur tertiaire marchand. La forte inflation des produits alimentaires a entraîné une baisse de la consommation de certains biens, contribuant à une conjoncture moins favorable du commerce de détail.

Depuis 2016, l'emploi dans le commerce de détail est marqué par des mutations structurelles. Les effectifs salariés de la logistique et du libre-service ont fortement progressé, de 12 % entre 2016 et 2020, aux dépens des effectifs salariés commerciaux au contact du client, qui reculent de 14 % sur la même période. Ces modifications sont particulièrement marquées dans les grandes surfaces alimentaires. L'exercice d'une activité secondaire de vente en ligne n'affecte pas la structure de l'emploi dans les grandes surfaces alimentaires. Les entreprises de vente à distance pratiquant la vente en ligne ont en revanche une structure d'emploi atypique.

Entre 2021 et 2022, le nombre de salariés dans le **commerce de détail** est stable (-0,1 %), tandis qu'il augmente de 2,0 % dans le tertiaire marchand et de 0,7 % dans l'ensemble du commerce. Jusqu'à fin 2016, l'emploi salarié dans le commerce de détail évoluait au même rythme que l'emploi salarié du tertiaire marchand ► **figure 1**. Il évolue moins vite depuis, en dehors des années 2020 et 2021 où la crise Covid pénalise moins l'emploi du commerce de détail que celui de l'ensemble du secteur tertiaire marchand. Le décrochage en défaveur de l'emploi du commerce de détail reprend et s'accroît nettement en 2022.

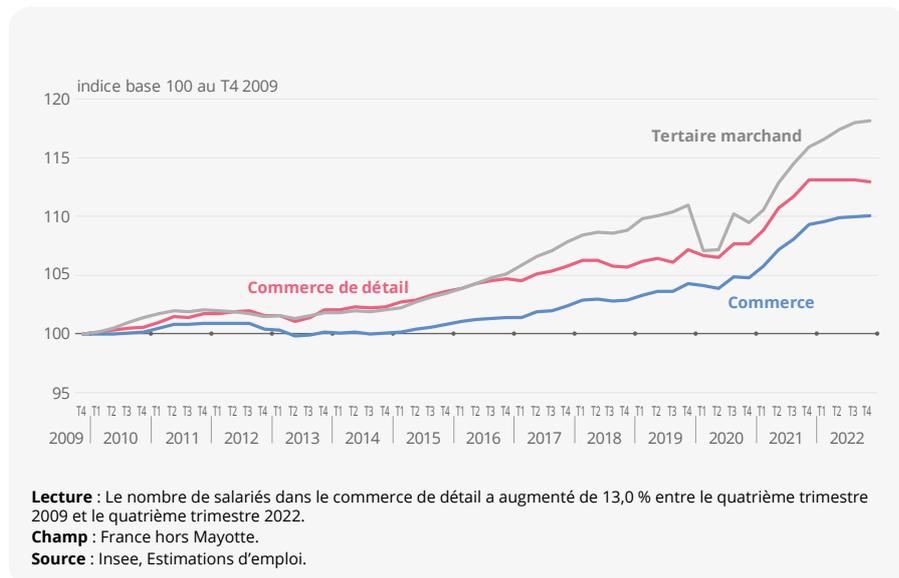
Cette baisse s'inscrit dans un contexte d'inflation forte (+5,2 % en moyenne en 2022), qui engendre un changement des habitudes de consommation des ménages : 68 % des répondants à l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages déclarent en décembre 2022 avoir changé de mode de consommation à cause de l'inflation, les efforts ayant principalement porté sur l'alimentation et l'énergie du logement. Ces réponses concordent avec les baisses de consommation observées sur ces postes, notamment sur l'alimentation où l'inflation a atteint +12,1 % sur un an en décembre 2022, pour une baisse de consommation des ménages de 6,4 % en volume sur cette période. Cette baisse de consommation en volume ne découle pas seulement d'un

recul des quantités achetées, mais aussi d'un report de consommation depuis les produits hauts de gamme vers les produits plus accessibles (notamment dans l'alimentation). Par ailleurs, le **climat des affaires** du commerce de détail baisse continuellement en 2022, traduisant le pessimisme des professionnels du secteur. Même le commerce en ligne français, très dynamique en 2020 et 2021, se replie en 2022.

Depuis 2016, les effectifs salariés commerciaux diminuent, tandis que ceux de la logistique et du libre-service augmentent

En 2020, 1,4 million de salariés en équivalent temps plein travaillaient dans le commerce de détail. Ce nombre a baissé de 1 % entre 2009 et 2020 alors que le nombre de salariés a augmenté de 7,7 %, ce qui reflète le développement de

► 1. Évolution de l'emploi salarié dans le tertiaire marchand, le commerce et le commerce de détail depuis 2009



l'emploi à temps partiel sur la période. Ce secteur est particulièrement marqué par la conjoncture économique, mais aussi par des déformations structurelles de l'emploi amorcées depuis 2016. Les métiers de la logistique et du libre-service ► **encadré**, composés principalement des employés de libre-service et magasiniers, représentent 25 % des métiers du commerce de détail en 2020, contre 20 % en 2009 ► **figure 2**. A contrario, la part des métiers commerciaux baisse légèrement : ces derniers représentent 49 % des emplois salariés en 2020, contre 52 % en 2009.

Jusqu'en 2016, les hausses des effectifs commerciaux et de ceux de la logistique et du libre-service étaient en phase, puis les effectifs des métiers commerciaux ont chuté jusqu'en 2020, tandis que ceux des métiers de la logistique et du libre-service ont continué d'augmenter, et ont même nettement accéléré après 2018 ► **figure 3**. Au total, les effectifs des métiers de la logistique et du libre-service ont augmenté de 23 % entre 2009 et 2020. Cette hausse provient exclusivement des employés de libre-service et magasiniers (+30 %), qui constituent par ailleurs la grande majorité de ces métiers. La baisse des effectifs des métiers commerciaux dans le commerce de détail atteint 6 %, en lien avec celle des caissiers (-19 %), des vendeurs (-8 %) et des techniciens et représentants (-19 %) et malgré l'augmentation des effectifs des autres métiers commerciaux.

Les effectifs des autres métiers du commerce de détail, qui représentent 26 % des emplois salariés en 2020, ont baissé plus fortement, de 9 %, en lien avec le recul des métiers de l'artisanat et de l'industrie (-17 %).

L'évolution de la structure d'emploi a été particulièrement forte dans les supermarchés

En 2020, le **commerce de détail en magasin non spécialisé** représente près de 40 % des emplois du commerce de détail. Ce secteur a été fortement affecté par les modifications récentes des habitudes de consommation des ménages. Cependant, les évolutions de l'emploi s'y inscrivent dans un mouvement plus long. Comme dans l'ensemble du commerce de détail, les effectifs de la logistique et du libre-service ont continué d'augmenter entre 2009 et 2020. Leur part dans l'emploi total du commerce de détail en magasin non spécialisé s'établit à 46 % en 2020, contre 37 % en 2009 ► **figure 4**. Dans le même temps, la part des métiers commerciaux a légèrement diminué. En 2009, ces derniers représentaient 40 % de l'emploi total du commerce de détail en magasin non spécialisé, contre 38 % en 2020. Enfin, la part des autres métiers

► 2. Effectifs salariés du commerce de détail par famille de métiers et évolution 2020/2009

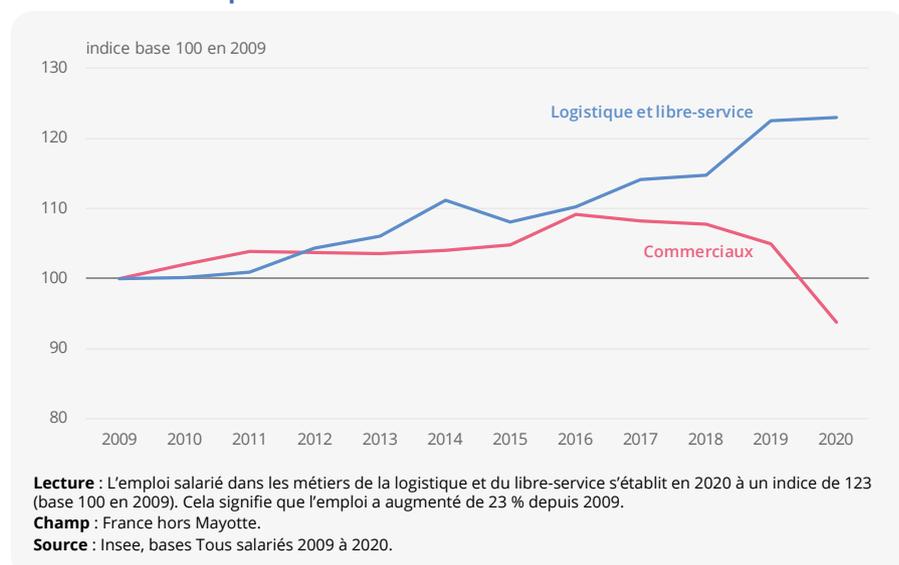
Famille de métiers	Part dans l'emploi total (en %)		Effectifs salariés en équivalent temps plein	
	2009	2020	2020 (en milliers)	Évolution 2020/2009 (en %)
Commerciaux, dont :	52	49	683	-6
Vendeurs	28	26	368	-8
Caissiers	11	9	121	-19
Chefs de petites surfaces de vente et agents de maîtrise	5	6	82	+13
Cadres et ingénieurs	5	5	73	+2
Techniciens et représentants	1	1	13	-19
Commerçants indépendants et chefs d'entreprise	0	1	9	+41
Logistique et libre-service, dont :	20	25	354	+23
Employés de libre-service du commerce et magasiniers	16	22	301	+30
Ouvriers de manutention, magasinage, tri, emballage et expédition	3	2	32	-15
Conducteurs-livreurs et coursiers	1	1	13	-1
Autres	28	26	361	-9
Ensemble	100	100	1 397	-1

Lecture : Les effectifs commerciaux représentent 49 % de l'emploi salarié du commerce de détail en 2020 et ont baissé de 6 % depuis 2009.

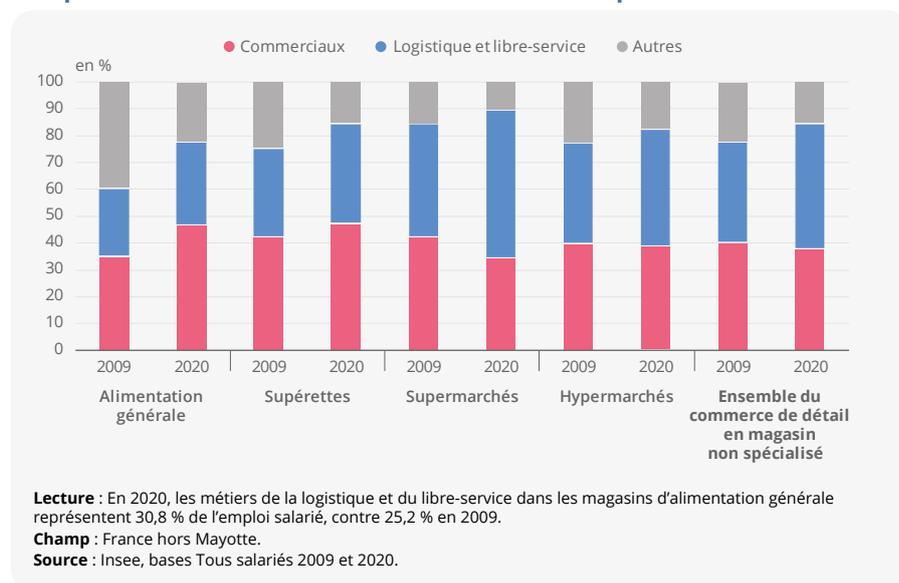
Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, bases Tous salariés 2009 et 2020.

► 3. Évolution des effectifs salariés du commerce de détail par famille de métiers depuis 2009



► 4. Répartition de l'emploi salarié par famille de métiers en 2009 et 2020, par sous-secteur du commerce de détail non spécialisé



► **encadré** a également diminué, de 23 % en 2009 à 16 % en 2020.

Les grandes surfaces alimentaires (supermarchés et hypermarchés) concentrent 84 % de l'emploi du commerce de détail en magasin non spécialisé. Dans ces surfaces de vente, les effectifs et la part des métiers de la logistique et du libre-service ont nettement augmenté entre 2009 et 2020, cette part passant de 42 % à 55 % dans les supermarchés et de 37 % à 43 % dans les hypermarchés, aux dépens des métiers commerciaux et des autres métiers. Entre 2009 et 2020, les effectifs commerciaux ont diminué de 3,6 % dans les grandes surfaces alimentaires, portés par la baisse du nombre de caissiers (-18 %) et malgré la hausse de 30 % du nombre de vendeurs (employés dans les rayons de vente à la découpe notamment). La part des vendeurs dans l'emploi des grandes surfaces alimentaires est dans le même temps passée de 5 % à 7 %.

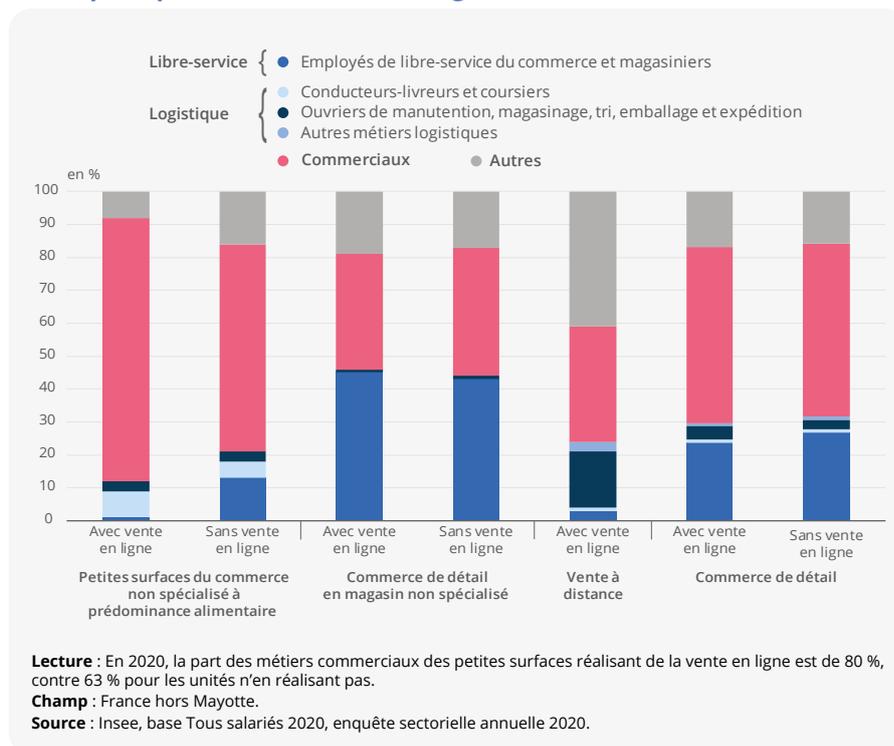
La part des métiers de la logistique et du libre-service est moins élevée dans les petites surfaces alimentaires (dont la surface est inférieure à 400 m²) que dans les grandes surfaces. Cela peut provenir d'une plus grande polyvalence des salariés des petites surfaces, engagés comme commerciaux mais réalisant des missions ponctuelles de mise en rayon, contrairement aux grandes surfaces où les missions sont plus spécialisées. Ainsi, la structure d'emploi particulière des petites surfaces ne reflète pas nécessairement une différence dans la nature des activités exercées par les salariés. La part des métiers de la logistique et du libre-service augmente également dans ces petites surfaces : en 2020, celle-ci est passée de 25 % à 31 % dans les magasins d'alimentation générale et de 33 % à 37 % dans les supérettes.

Les métiers de la logistique sont davantage présents dans les entreprises spécialisées dans la vente en ligne

Les entreprises spécialisées dans la vente à distance et qui pratiquent la **vente en ligne** ont une structure d'emploi atypique : la part des métiers de la logistique est plus élevée que la moyenne. En particulier, 17 % des emplois salariés relèvent de l'emballage (contre 4 % pour l'ensemble des **unités légales** du commerce de détail réalisant de la vente en ligne). À l'inverse, les employés de libre-service et magasinage sont rares (3 % contre 24 %) ► **figure 5**. Le poids des métiers supports y est aussi plus élevé.

Cette différence de structure d'emploi associée à la vente en ligne se retrouve en partie dans les petites surfaces à prédominance alimentaire : dans celles qui pratiquent la vente en ligne, la part

► 5. Répartition de l'emploi par famille de métiers en 2020, selon la pratique ou non de vente en ligne



► Encadré - Familles de métiers

Les professions des salariés du commerce de détail sont classées en trois catégories :

- les **métiers de la logistique et du libre-service** : les salariés gèrent les flux physiques, de l'achat à la livraison en passant par l'entreposage et la mise en rayon. Ce sont des métiers sans contact direct avec le client. Ces professions sont principalement des employés de libre-service et de magasinage (chargés de la mise en rayon et de l'affichage des prix dans les surfaces de vente en libre-service), et pour la partie logistique, des ouvriers de manutention, magasinage, tri, emballage et expédition ainsi que des conducteurs-livreurs et coursiers ;
- les **métiers commerciaux** assurent la vente de marchandises. Ce sont des métiers au contact du client ou qui exercent une responsabilité dans l'approvisionnement. Les chefs d'entreprise et les entrepreneurs indépendants des secteurs commerciaux y sont inclus ;
- les « **autres métiers** » regroupent les métiers supports (gestion et administration, marketing, communication, informatique, maintenance, sécurité, entretien, recherche et développement), les métiers de la santé (exercés par les professionnels de santé employés dans les pharmacies et les magasins d'optique du commerce de détail) et les métiers de l'artisanat et de l'industrie (qui concernent la production, la transformation ou la réparation, notamment dans la boulangerie-pâtisserie et la transformation de la viande, ainsi que les métiers liés aux activités annexes de production industrielle des sociétés commerciales).

Seuls les salariés employés directement par les entreprises de commerce de détail sont comptabilisés, ce qui exclut notamment les salariés des entreprises de livraison ou d'entreposage partenaires, ainsi que les intérimaires.

des métiers de la logistique est plus élevée (11 %, contre 8 % pour celles qui ne pratiquent pas la vente en ligne), tandis que le poids des employés de libre-service et magasinage est bien plus faible (respectivement 1 % et 13 %).

À l'inverse, la pratique de la vente en ligne n'a pas d'impact visible sur la structure d'emploi des grandes surfaces alimentaires, peut-être parce que cette forme de vente est plus marginale pour elles (les *drives* purs sont classés en vente à distance) ou parce que la livraison est sous-traitée à des

sociétés de transport. Or, les grandes surfaces alimentaires pèsent lourd dans l'emploi total du commerce alimentaire, si bien que sur l'ensemble du commerce de détail alimentaire, les différences de structure d'emploi entre unités pratiquant la vente en ligne ou ne la pratiquant pas sont très réduites. ●

Guillaume Arion (Insee)

Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources et méthodes

La **base Tous salariés (BTS)** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir des déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite. Les effectifs estimés dans cette étude comprennent les apprentis.

L'**enquête sectorielle annuelle (ESA)** vise à repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires par branche (nomenclature dédiée au classement sectoriel) qui permet d'en déduire l'activité principale (APE). Elle permet aussi d'observer les restructurations juridiques qui affectent la vie des entreprises, de compléter la déclaration fiscale sur certains aspects liés à l'investissement ou à l'emploi, et de décrire les principales caractéristiques de chaque secteur économique. L'enquête ESA fait partie intégrante du dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Ésane). Ses résultats sont intégrés aux statistiques structurelles d'entreprises produites par ce dispositif. Les analyses effectuées dans cette étude sont relatives aux entreprises comprises dans leur acception juridique (unités légales).

Les **Estimations d'emploi** constituent la source de référence pour le suivi conjoncturel de l'emploi. Elles mesurent, annuellement et trimestriellement, l'emploi au lieu de travail en France (hors Mayotte).

► Définitions

Le **commerce de détail** consiste à vendre des marchandises dans l'état où elles sont achetées (ou après transformations mineures) généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues.

L'indicateur synthétique du **climat des affaires** résume la tonalité des enquêtes de conjoncture : plus il est haut, plus les industriels considèrent favorablement la conjoncture.

Le **commerce de détail en magasin non spécialisé** concentre le commerce de détail d'une large gamme de produits dans la même unité (en magasin non spécialisé), comme les supermarchés ou les grands magasins.

La **vente en ligne**, appelée également le e-commerce ou encore la vente sur Internet, correspond aux transactions commerciales utilisant l'internet ou d'autres réseaux informatiques impliquant un changement de propriété du bien ou du service commandé. Les biens et les services font l'objet d'une commande déposée via ces réseaux, mais le paiement et la livraison ultime du bien ou du service peuvent être effectués par des méthodes traditionnelles.

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

► Pour en savoir plus

- Cazenave-Lacroutz A., Lardeux R., Roucher D., Toure G., « [Dans le commerce de détail, l'emploi salarié s'ajuste et change de visage en 2022](#) », Dares Focus n° 33, mai 2023.
- Insee, « [La croissance résiste, l'inflation aussi](#) », Note de conjoncture, mars 2023.
- Ferrer-Pradines N., Arion G., Froc B., Lévy P., Poilleux É., Pottier P., Jourdain R., Genre V., Ceci-Renaud N. (dir.), « [La situation du commerce en 2022](#) », Documents de travail n° 2022-16, Insee, décembre 2022.
- Rousset A., « [Les métiers du commerce et de l'artisanat commercial : de la diversité mais peu de mixité](#) », Insee Première n° 1776, octobre 2019.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
A. Dugué

Maquette :
L. Pivon,
B. Rols

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP231966
ISSN 0997 – 6252
© Insee 2023
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

